

ORDRE DU JOUR
Conseil Communautaire du 1^{er} décembre 2011

I Présentation de l'opération « Inventaire du Patrimoine Estuarien » par la Direction des Archives Départementales et le Conseil régional

II Adoption du procès verbal de la réunion du 6 octobre 2011

III Délibérations

Administration Générale

2011 01-12/01 : Commune de MACAU — Revente parcelle cadastrée AO 108 à la CIRMAD — Modification — Décision

Par délibération 2011 28-04/13, en date du 28 avril 2011, vous avez autorisé Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la vente de la parcelle cadastrée AO 108, issue de la parcelle AO 63, d'une superficie de 5 371 m², au prix de 53,50 € le m², à la CIRMAD, soit 287 348,50 €. Afin de pouvoir assurer économiquement la faisabilité de ce projet, il est proposé de revendre à la CIRMAD, cette parcelle AO 108, 267 348,50 €.

2011 01-12/02 : Commune de MACAU —vente de quatre terrains issus de la division de la parcelle cadastrée AO 107— Décision

Pour faire suite à la délibération précédente et à la délibération 2011 28-04/13 du 28 avril 2011, déjà citée, il est proposé :

- de mettre en vente les 4 terrains issus de l'acquisition de la parcelle AO 107, issue de la parcelle AO 63 :

- le lot A d'une superficie de 800 m², pour un montant de 125 000 €,*
- le lot B d'une superficie de 1 035 m², pour un montant de 130 000 €,*
- le lot C d'une superficie de 800 m², pour un montant de 125 000 €,*
- le lot D d'une superficie de 1 249 m², pour un montant de 150 000 €.*

2011 01-12/03 Convention de mise à disposition d'un local par la Commune de Labarde pour assurer le portage des repas à domicile – Autorisation de signer

Afin de pouvoir permettre au prestataire de fournir les repas, directement sur le territoire de la Communauté de Communes, un local a été recherché. Le Conseil Municipal de Labarde, par délibération 2011-0710-06 du 7 octobre 2011 a décidé de mettre à disposition un local, situé 7, Place des Anciennes écoles, figurant au cadastre section B 267. Ce bien immobilier comprend 3 pièces.

2011 01-12/04 Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles du Cartillon et de Castelnau – Transfert du siège social

Par délibération en date du 27 octobre 2011, le Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles du Cartillon et de Castelnau a décidé de transférer son siège social de la Mairie d'Avensan à la Mairie d'Arcins, 4, route de Pauillac (33460).

Dans la mesure où la Communauté de Communes, par le biais de la représentation-substitution adhère à ce Syndicat Mixte, il est proposé d'entériner ce transfert de siège social.

2011 01-12/05 : Réseaux eau et assainissement – Étude pour l’analyse des conditions du transfert des compétences – Lancement de la consultation – Décision

Lors de sa réunion du 10 novembre, au regard des propositions inscrites dans le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le Bureau de la Communauté de Communes a déclaré ne pas être hostile au regroupement des structures existantes gestionnaires de l’eau et de l’assainissement, sous réserve de l’obtention d’un délai pour en étudier les modalités pratiques. Le Bureau s’est par ailleurs opposé au principe d’une mise en place par paliers.

Il est donc proposé de lancer une consultation pour un bureau d’études afin d’analyser les conditions de ce transfert de compétence et d’autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Développement économique/S.C.O.T./Nouvelles compétences

2011 01-12/06 : ZA Aygue Nègre procédure d’expropriation – Traité d’adhésion avec le Château La Lagune - Montant des indemnités – Accord

La Communauté de Communes Médoc Estuaire a, par délibération en date du 28 juin 2007, décidé de créer une Zone d’Aménagement Concerté en vue de l’accueil d’activités économiques, sur le site de l’Aygue Nègre à Ludon Médoc.

Devant le refus de certains propriétaires de céder leurs parcelles à l’amiable, la Communauté de Communes a choisi d’engager la procédure d’expropriation.

Cette déclaration de cessibilité incluait les parcelles AX1, 2, 3, 4 et AV18 appartenant à la Société Civile Agricole du Château La Lagune.

Durant toute cette procédure, le dialogue a été poursuivi avec les propriétaires et la recherche de solution négociée a été constante.

Avant d’atteindre l’ultime étape judiciaire de cette procédure un accord de principe a été trouvé avec la SCA du Château La Lagune sur la base d’une indemnisation à hauteur de 250 000 € pour 17 939 m², soit 13,94 €/m².

Il est proposé d’indemniser la SCA du Château La lagune à cette hauteur-là.

2011 01-12/07- Zone d’Activités de Chagneau – Acquisition des parcelles AT 946 et AT 949 – Décision

Par délibération du 6 octobre 2011, le Conseil Communautaire a décidé du principe d’acquérir auprès de Monsieur et Madame Descouzères, une parcelle de terrain de 4150 m², cadastrée AT 946 et AT 949 sur la zone d’activité de Chagneau, sous réserve de l’estimation des Domaines.

L’estimation des Domaines reçue le 21 novembre dernier, est conforme au prix négocié.

Finances/Évaluation des charges

2011 01-12/08 : Décision Modificative n°2 du budget principal – Adoption

Il s’agit, au vu des engagements réalisés, tant en fonctionnement qu’en investissement, de modifier certains postes budgétaires.

Ces modifications ont été examinées par le Groupe de Travail « Finances » le 3 novembre 2011.

2011 01-12/09 Quai de transfert - Choix du maître d’œuvre – Décision

Par délibération 2011 06-10/16 du 6 octobre 2011, il a été décidé de lancer une consultation pour un contrat de maîtrise d’œuvre pour un nouveau quai de transfert des ordures ménagères.

La Commission d’Appel d’Offres a ouvert les plis, le jeudi 24 novembre. Elle s’est réunie, ce jour, et a retenu l’offre de XXXX, pour un montant prévisionnel de XXXX, au taux de XXXX.

Il est proposé de suivre son choix et d’autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce choix.

2011 01-12/10 Micro crèche de LAMARQUE - Choix du maître d'œuvre – Décision

Par délibération 2011 06-10/10, Monsieur le Président a été autorisé à lancer la consultation pour choisir un maître d'œuvre, afin de réaliser une micro crèche à Lamarque.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie, ce jour, et a retenu l'offre de XXXX, pour un montant prévisionnel de XXXX, au taux de XXXX.

Il vous est proposé de suivre son choix et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce choix.

2011 01-12/11: Marché d'extension des locaux de la Communauté de Communes – Avenants – Décision

Des modifications ont dû être apportées pendant le déroulement des travaux. Plusieurs avenants ont donc été proposés ce jour à la Commission d'Appel d'Offres :

Lot 5 Menuiseries bois Entreprise JUSTE

- montant initial : 27 259,60 € HT 111 964,61 € TTC

- avenant n°1 : -225 € HT (avril 2011)

- avenant n°2 : 0

Lot 10 Electricité Entreprise AUMAILLEY

- montant initial : 16 100 € HT 19 225,60 € TTC

- avenant n°1 : 1 645 € HT (juin 2011)

- avenant n°2 : -1 065 € HT

Lot VRD Entreprise EIFFAGE

- montant initial : 110 672,74 € HT 132 364,60 € TTC

Plus-value liée au déplacement des compteurs GAZ et compteurs d'eau
4 902 € H.T. 5 862,79 € T.T.C.

Ressources Humaines

2011 01-12/12: Modification tableau des effectifs – Décision

Un agent de la police intercommunale a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 2012. Un gardien de police a été recruté pour la remplacer. Par conséquent, il est nécessaire de transformer le poste de brigadier-chef principal en gardien de police municipale.

Dans le cadre de la politique de la Prévention de la délinquance sous la responsabilité du CISPD, un recrutement est envisagé à compter du 1er janvier. Par conséquent, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe.

Jeunesse

2011 01-12/13 Convention pour l'intégration à titre expérimental des Accueils Péri Scolaires de Ludon Médoc et Cantenac – Autorisation de signer

Par délibération 2011 28-04/20 du 28 avril 2011, dans le cadre des actions proposées et qui ont été inscrites au Contrat Enfance Jeunesse, figurait l'intégration de l'Accueil Péri Scolaire (APS) dans le domaine communautaire.

Au vu de la réflexion qui a été menée, il s'est avéré nécessaire de procéder progressivement à cette intégration.

Deux Communes se sont portées volontaires afin de transférer, à titre expérimental leur APS à la Communauté de Communes, jusqu'au 5 juillet 2012 : Cantenac et Ludon Médoc. Une de ces Communes accueille déjà un Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Cette phase expérimentale va permettre de mettre en pratique toute la phase théorique et répondre, sur une petite échelle, aux difficultés de fonctionnement qui ne manqueront pas de se faire

jour. Cela permettra plus sereinement de préparer l'intégration des APS communaux qui se fera progressivement.

Cette phase expérimentale s'inscrit dans un document contractuel pour chacune des Communes et qui est joint à la présente délibération. Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions.

2011 06-10/14 Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde – Autorisation de signer

Cette convention, d'une durée de 4 ans, s'inscrit dans un cadre nouveau pluriannuel avec une recherche de cohésion sociale, de cohérence et d'équilibre territorial autour de thématiques communes et prioritaires. Elle permet de soutenir des actions répondant à des besoins locaux spécifiques ne relevant pas des financements de droit commun.

5 axes prioritaires constituent la charpente de cette nouvelle convention :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations enfants-parents
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
- Créer des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles
- Favoriser l'accès aux droits

Chaque action fera l'objet d'une fiche comportant un volet diagnostic, ainsi que des éléments de résultats attendus.

Afin de déterminer les actions qui s'inscriront dans le CTG, un Groupe de Pilotage, composé d'Élus, sera constitué. Il faut donc désigner le représentant de la CdC.

Dans cette même démarche, il est proposé la création d'un comité technique pour lequel il faut désigner le représentant de la CdC.

Sécurité/Police communautaire

2011 01-12/15 : Avenant n°2 à la convention de coordination avec la Gendarmerie – Décision

Les agents du service de Police Intercommunale étant équipés de bombes lacrymogènes, il convient d'organiser des formations régulières pour l'entraînement des gestes techniques professionnels d'intervention.

Les formations pratiques doivent obligatoirement être dispensées par un moniteur agréé et formé.

Dans l'attente de la mise en place de ces formations par le CNFPT Aquitaine avec ses propres moniteurs, issus de la filière police municipale (protocole en cours de validation), les Services de gendarmerie sont habilités à organiser ces entraînements.

Tel est l'objet de l'avenant n°2.

Environnement

2011 01-12/16 : Contrat barème E Eco-Emballages – Décision

Dans le cadre du dernier agrément d'Eco-Emballages (renouvelé par arrêté ministériel du 21 décembre 2010), un Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) « Barème E » est entré en vigueur au 1er janvier 2011.

Ce nouveau barème finance le dispositif de collecte sélective avec pour objectifs d'encourager, inciter et valoriser la performance de chaque collectivité dans le respect des objectifs du Grenelle, soit 75% des emballages ménagers recyclés dès 2012.

Le nouveau barème prévoit trois options concernant la revente de chacun des matériaux triés, à savoir

- la reprise « option filières » : proposée par Eco-Emballages conformément au cahier des charges d'agrément et mise en œuvre par les Filières de Matériaux ;

- la reprise « option fédérations » : proposée par les Fédérations (FNADE et FEDEREC) conformément au cahier des charges d'agrément et mise en œuvre par leurs adhérents labellisés (repreneurs);

- la reprise « option individuelle » directement organisée par la Collectivité et mise en oeuvre par le ou les Repreneurs contractuel(s) qu'elle a choisi(s).

Au vu des différentes options possibles concernant la revente des matériaux, il est proposé, à l'issue d'une consultation des repreneurs, d'autoriser Monsieur le Président à retenir pour chacun d'entre eux l'option de reprise la plus avantageuse et à signer tous les documents relatifs aux contrats de reprise.

**2011 01-12/17: Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) -
Décision**

IV Décisions au titre de la délibération 08-22 du 17 avril 2008

2011-34 Convention de prestation séance de psychomotricité structure Petits Bouchons

2011-35 Convention de mise à disposition gratuite des locaux à Labarde pour le RAM

2011-36 Convention de prestation séance de psychomotricité structure A Petits Pas

2011-37 Séjour équitation

2011-38 Sports Vacances

2011-39 Convention de prestation séance de psychomotricité structure Picoti

V Communication

- le point sur l'aire d'accueil du Pian Médoc (Permis de Construire)
- Le point sur les travaux voirie